EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **29 avril 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt neuf avril deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 22 avril 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Bernard DANTAL à Jacques LANOIR, Philippe BOHELAY à Alain BARDOT, Danielle AUROI à Roger GIRARD, Sandrine BERGEROT-RAYNAL à Simon POURRET, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Chantal MERCIER-COURTY à Pascal GENET, Martine REMBERT-MANTELET à Odile VIGNAL, Yves REVERSEAU à Patricia AUCOUTURIER, Marie SAVRE à Corinne NAJIM, Louis VIRGOULAY à Christine DULAC-ROUGERIE**

Absent(e)s :

Secrétaire : **Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Michel FANGET donne pouvoir à Madame Christine PERRET à partir de la question n°7.
Madame Nicole BARBIN, Messieurs Guy BALLET, Jean-Pierre BRENAS, Didier MULLER, Jean-Philippe VALENTIN quittent la séance après la question n° 9.
Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE à partir de la question N° 10.
A partir de la question n° 10, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 3

POLE D'ECHANGE INTERMODAL DE LA GARE. PROTOCOLE D'ACCORD DEFINITIF

Rapporteur : Monsieur Dominique ADENOT

Depuis plusieurs années, la Municipalité a engagé la requalification du quartier de la gare, au travers de plusieurs opérations d'urbanisme :

* En 1993, la Ville a créé la ZAC de la Gare, qu'elle a concédé à la Société Française de Construction Immobilière, filiale commune de la SNCF et du groupe SCIC. Cette opération a permis l'aménagement de 22 000 m² de terrain, avenue de l'Union Soviétique, avec pour objectif de réintégrer le quartier Gare comme quartier de Centre Ville.

* En juin 2007, la ville a délibéré afin de pouvoir lancer des études pré opérationnelles d'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et demander à Monsieur le Préfet la création d'un périmètre de Programme d'Intérêt Général élargi sur le quartier de la Gare.

* Parallèlement, elle procède à l'acquisition systématique du foncier bordant la rue Auger, afin de préparer une opération d'aménagement de qualité entre l'avenue Edouard Michelin, et le Nouvel Hôpital Estaing - récemment mis en service, et dont les abords ont fait l'objet d'aménagements en voie d'achèvement.

*** En novembre 2007, la ville a délibéré afin de lancer l'opération du Pôle d'Echanges Intermodal (P.E.I.) sur la base d'un protocole d'intention.** Ce document contractualise les actions à engager, et les clés de répartition financière d'un projet estimé, alors, à 14,38 M€ HT. Inscrite dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, l'opération bénéficie de participations financières de la part de partenaires qui sont, outre la Ville de Clermont-Ferrand :

- L'Etat
- L'Union Européenne
- La Région Auvergne
- Le Département du Puy-de-Dôme
- Clermont Communauté
- Réseau Ferré de France (R.F.F.)
- La SNCF
- Le Syndicat Mixte des Transports en Commun (S.M.T.C.).

La période 2008-2010 a permis à l'ensemble des acteurs, de mener les études d'Avant Projet, sur l'ensemble des actions prévues dans le protocole d'intention. Ces actions sont les suivantes :

*** Action 1 :** Création d'un Pôle Intermodal Routier (cars TER, Transdôme et bus urbains) sur la partie ouest du parvis de la Gare. Cette action est placée sous Maîtrise d'Ouvrage de la SNCF,

*** Action 2 :** Aménagement du parvis de la Gare en espace piétonnier conservant une voie de circulation bidirectionnelle pour les véhicules. **Cette action est placée sous Maîtrise d'Ouvrage de la Ville de Clermont-Ferrand,**

***Action 3 :** Réaménagement de l'avenue de l'Union Soviétique au droit de la gare ; Cette action est placée sous Maîtrise d'Ouvrage de Clermont-Communauté,

***Action 4 :** Création d'un site propre pour la ligne B du réseau de transports en commun urbain, sur l'avenue de l'Union Soviétique. Cette action est placée sous Maîtrise d'Ouvrage du SMTC-AC,

***Action 5 :** Réaménagement du parking voyageurs côté sud de la gare avec création d'une voie "dépose minute" indépendante des accès du parking voyageur. Cette action est placée sous Maîtrise d'Ouvrage de la SNCF.

*** Action 6 :** Réhabilitation du bâtiment voyageurs avec aménagement d'un pôle d'accueil intermodal. Cette action est placée sous Maîtrise d'Ouvrage de la SNCF.

*** Action 7 :** Rénovation du passage souterrain, liaison piétonne importante entre deux îlots du quartier, avec installation d'escalators aux deux extrémités. Cette action est placée sous Maîtrise d'Ouvrage de RFF.

*** Action 8 :** Mise en accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (P.M.R.) des quais, par l'installation d'ascenseurs, notamment. Cette action est placée sous Maîtrise d'Ouvrage de RFF.

La réactualisation du coût de l'opération, aboutit au montant de 17 389 437 € HT, présenté au comité de pilotage n° 9, du 8 octobre 2010. Une étude fine a été menée, visant à maintenir les clés de répartition validées dans le protocole d'intention. Le tableau ci-dessous en présente le bilan.

	Protocole d'Intention 25/01/2008		*Protocole Définitif (en cours d'élaboration)*		*Ecart*
ETAT	1 202 604	8,36%	1 484 310	8,54%	**281 706**
REGION AUVERGNE	2 531 595	17,61%	3 062 280	17,61%	**530 685**
FEDER	2 485 076	17,28%	3 108 052	17,87%	**622 976**
CLERMONT COMMUNAUTE	1 435 568	9,99%	1 796 842	10,33%	**361 274**
VILLE DE CLERMONT-FERRAND	1 438 453	10,01%	1 800 440	10,35%	**361 987**
SMTC	1 441 875	10,03%	1 804 037	10,37%	**362 162**
CONSEIL GENERAL DU PUY-DE-DOME	858 303	5,97%	1 073 789	6,17%	**215 486**
SNCF *Actions hors protocole sur fonds propres*	2 177 392	15,14%	2 052 269	11,80%	**-125 123** *+ 2,96 M€*
RFF	806 321	5,61%	1 207 418	6,94%	**401 097**
	14 377 187	**100,00%**	**17 389 437**	**100,00%**	**3 012 250**

La part de financement de la ville de Clermont-Ferrand, estimée à 1 438 453 € HT dans le document de janvier 2008, s'élève donc, à **1 800 440 € HT** dans la version définitive du document.

Compte tenu de l'enjeu stratégique majeur que représente pour la Ville de Clermont-Ferrand la création du Pôle d'Échanges Intermodal, il vous est proposé en accord avec votre commission, en continuité avec les engagements pris depuis novembre 2007 :

- de donner votre accord à la participation financière de la Ville à hauteur de **1 800 440 € HT** conformément aux propositions énoncées, sachant que le crédits nécessaires seront proposés pour un tiers environ au budget 2012 et le reste en 2013.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord définitif, établi sur les bases ci-dessus précisées, pour la réalisation du P.E.I. et d'une façon générale, à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 5 mai 2011

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint

Dominique ADENOT